



HAL
open science

Regard sur... Irène Théry. Des humains comme les autres. Bioéthique, anonymat et genre du don

Alexandre Jaunait

► To cite this version:

Alexandre Jaunait. Regard sur... Irène Théry. Des humains comme les autres. Bioéthique, anonymat et genre du don. Travail, genre et sociétés, 2012. hal-03738209

HAL Id: hal-03738209

<https://hal.science/hal-03738209v1>

Submitted on 23 Aug 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Regard sur ...

Irène Théry

Des humains comme les autres.

Bioéthique, anonymat et genre du don

Éditions de l'EHESS, Paris, 2010, 309 pages

par Alexandre Jaunait

Le dernier ouvrage d'Irène Théry procède à la fois de l'enquête sociologique, de l'expertise et de l'engagement dans la cité. En compagnie avec la sociologue Dominique Mehl, la juriste Claire Neirinck et la psychanalyste Geneviève Delaisi de Parseval (entre autres)¹, Irène Théry plaide depuis plusieurs années pour une levée du verrou bioéthique concernant l'anonymat des donneurs dans le cadre de la procréation médicalement assistée (PMA). Cet ouvrage, opportunément publié au cœur des débats relatifs à la révision des lois de bioéthique françaises, reflète à la fois le soutien institutionnel dont les « enfants du don » (issus de ces PMA avec donneur anonyme) peuvent se prévaloir aujourd'hui, et l'échec relatif de ces différentes interventions puisque le législateur n'a pas donné suite à la proposition d'ouvrir une possibilité d'accès à l'identité du donneur pour les personnes issues d'un don de gamètes². Si une bataille a été perdue en 2011, la guerre contre l'anonymat est pour autant loin d'être achevée, et si l'on partage le sentiment d'Irène Théry, solidement étayé par l'évolution des différentes législations européennes sur la même question, cette levée de l'anonymat est aussi inéluctable que souhaitable.

On rendrait pourtant très mal compte de l'ouvrage *Des humains comme les autres...* si on en limitait la portée à un plaidoyer contre l'anonymat. L'ambition de l'ouvrage est en effet plus grande, et l'auteure, refusant la posture du « pour ou contre », inscrit sa proposition normative dans une réflexion sur les transformations de la parenté contemporaine en regard des enjeux bioéthiques. À toutes celles et ceux qui souhaiteraient pourtant se livrer au petit jeu du « pour ou contre », la lecture de ce livre s'avérera utile et même étonnante, et ce d'autant plus que l'on partagerait aveuglément les principes fondateurs de la bioéthique française – la gratuité et l'anonymat des dons issus du corps humains. En effet, si l'on part de l'idée que la recherche de ses « origines » est une quête de l'authenticité dangereusement ancrée dans la fascination pour le biologique, les arguments d'Irène Théry donnent à réfléchir et complexifient très largement l'alternative entre parenté biologique et parenté sociale. Avec toute la mauvaise foi du monde, on échouerait à dénoncer le biologisme de l'auteure, à moins de tordre ses arguments jusqu'à les effriter complètement. On peut certes discuter l'approche d'Irène Théry et en entreprendre un examen critique – au sens de la

¹ Les conclusions du rapport 2010 de la fondation Terra Nova ainsi que le dernier ouvrage de Dominique Mehl sont très proches de la position défendue par Irène Théry dans le livre ici recensé. Cf. Geneviève Delaisi de Parseval et Valérie Depadt-Sebag [2010] ; Dominique Mehl [2011].

² Loi n° 2011-814 du 7 juillet 2011 relative à la bioéthique. Un amendement parlementaire, finalement rejeté, aurait permis au donneur de révéler son identité si les enfants issus de son don en avaient fait la demande à leur majorité.

Critiques

problématisation – mais elle ne se laissera pas facilement caricaturer, et ce d'autant qu'elle est parfaitement rompue aux controverses suscitées par ses travaux.

La PMA française a été entièrement recodifiée en 1994 lors de l'adoption des lois de bioéthique définissant les principes d'anonymat et de gratuité des dons issus du corps humain. Trois éléments ont modifié la donne depuis cette époque : premièrement, la féminisation des dons (dons d'ovocytes, d'embryon ou de gestation)³ ; deuxièmement, les enfants issus du don sont aujourd'hui en âge de revendiquer la connaissance de leurs origines et de nombreuses associations se sont ainsi créées et participent à la revendication d'une transparence accrue selon différentes modalités, qu'il s'agisse de réclamer l'accès à des données non-identifiantes ou l'accès à l'identité complète des donneurs ; enfin, de plus en plus de demandes de PMA proviennent aujourd'hui de femmes seules et de couples de même sexe⁴ dont la volonté d'engendrer déstabilise nécessairement le modèle « classique » de la PMA qui permet, non seulement de ne pas dévoiler l'identité d'un donneur, mais surtout de cacher purement et simplement l'opération par laquelle un donneur et le corps médical sont intervenus dans le processus procréatif. Pour reprendre les termes de la juriste Marcela Iacub, la PMA ressemble à un « crime parfait », c'est-à-dire à un acte dont on peut effacer les traces au point de pouvoir nier qu'il a eu lieu [Iacub, 2002].

Prenant acte de ces transformations récentes du cadre de la PMA, Irène Théry retrace la genèse de ce crime procréatif parfait en évoquant une « scène originelle » par laquelle la forme contemporaine de la PMA se pourrait mieux comprendre. Cette scène prend place dans les Etats-Unis de la fin du XIX^e siècle où un homme consulte un médecin à propos de l'infécondité de son couple. Après avoir diagnostiqué la stérilité de l'époux, le médecin prélève les gamètes de son plus bel étudiant et insémine l'épouse, préalablement chloroformée. Celle-ci ignore bien entendu tout de la manipulation et le médecin n'en informe que le mari, lequel, ravi, décide de laisser son épouse dans l'ignorance de ce mode de conception. Cette scène originelle représente un bel exemple des petits arrangements entre hommes complotés dans le cadre d'une société obsédée par la symbolique dévirilisante de l'infertilité masculine et la peur de l'adultère. Pour Irène Théry, cette scène est en continuité pratique et symbolique avec la façon dont la PMA a été pensée dans les années 1980, avant même la mise en place des lois de bioéthique. Il s'agissait alors de garantir le secret de la stérilité d'un couple et du recours à un tiers donneur, de s'assurer ce faisant que le géniteur ne menaçait pas la place du père, et de faire en sorte que le donneur ne se trouvât pas père malgré lui. Pour Irène Théry, ce modèle du « ni vu ni connu » moderne partage la configuration de la scène de l'homme caché, à savoir une société terrorisée par l'adultère et ratifiant l'idée que les gamètes masculins sont au fond substituables les uns aux autres. L'institution médicale organise ainsi la possibilité du secret, et l'État verrouille celui-ci dans un cadre législatif rendant impossible de connaître l'identité des donneurs de gamètes. On pourrait certes

³ Le législateur a rejeté la légalisation de la gestation pour autrui lors de la révision des lois de bioéthique de 2011.

⁴ à passer sur 2 cm

La question de l'accès à la PMA de femmes célibataires ou de couples de femmes représentait un des grands enjeux de la dernière révision des lois de bioéthique. Sans grande surprise, ces accès ont été rejetés par le législateur. On retiendra notamment l'avis négatif du Conseil d'Etat sur ce sujet, considérant qu'une telle réforme reviendrait à entériner le projet de faire naître délibérément des « enfants sans père ». On notera cependant que le Conseil d'Etat ne s'opposait pas à l'idée d'autoriser l'insémination du sperme d'un homme qui serait décédé au cours du processus de PMA et dont on aurait conservé les gamètes. On ne saurait mieux illustrer à quel point le juge administratif suprême préfère que des enfants naissent avec des pères morts plutôt qu'avec deux parents vivants mais de même sexe. Dans la logique du Conseil, le genre reste ainsi infiniment plus structurant que la mort lorsqu'il est question de l'intérêt de l'enfant.

alléguer du fait que le secret sur les modalités d'une conception de ce type n'est pas impératif et que tout parent a la liberté de dire à son enfant de quelle façon il a été conçu. Mais là où la thèse d'Irène Théry – comme celle de Marcela Iacub quelques années plus tôt – fait mouche, c'est en montrant de quelle façon les médecins sélectionnent avec soin les gamètes inséminés afin de créer de la ressemblance entre le géniteur et le père de l'enfant, une forme de plausibilité biologique qui semble difficilement dissociable, ou tout au moins très complice, de la structure du secret. Certes, anonymat ne veut pas dire secret, et il semble que depuis quelques années l'institution médicale se soit aperçu des problèmes nombreux auxquels les secrets de famille confrontent les enfants qui en sont les produits. Et si les médecins plaident aujourd'hui pour la transparence sur les modalités procréatives, il n'en reste pas moins que le modèle même de la PMA est fondé sur la possibilité de taire la façon dont un enfant a été fait, de « faire comme si... », accédant encore aujourd'hui l'idée que les parents d'un enfant sont toujours également ses géniteurs.

Cette généalogie de la PMA qui en éclaire la logique est approfondie dans ce qui nous paraît être le meilleur chapitre de l'ouvrage, intitulé « Genre, démariage et pluriparentalité ». L'interprétation de Théry développée dans ce chapitre est profondément stimulante et novatrice et a le grand mérite de développer une thèse sur le genre en regard de l'idée d'un modèle biologisant de la parenté. Reprenant la critique de David Schneider qui considère que l'anthropologie nord-américaine tend systématiquement à rabattre la question de la parenté sur celle de la reproduction [Schneider, 1984], Irène Théry défend l'idée que notre modèle ne s'ancre pas tant dans l'idée du sang et de la biologie que dans celle de l'ordre matrimonial, lequel est concomitamment pensé sur le mode naturaliste de la procréation sexuée. L'auteure montre ainsi comment la famille conjugale a été puissamment naturalisée dans les théories du contrat social, puis mise au centre de la pensée occidentale par la psychanalyse freudienne enroulée autour du mythe de l'Œdipe. Elle décrit en particulier le moment de construction, après la Révolution française, d'un modèle civiliste de la famille où maternité et paternité ne répondent pas aux mêmes règles, puisque la maternité des femmes est toujours certaine par l'accouchement, tandis que la paternité des hommes procède du mariage, c'est-à-dire d'un acte social de reconnaissance. Paru au même moment, l'ouvrage d'Anne Verjus, *Le bon mari* [2010], confirme très largement le poids accordé par Irène Théry au modèle matrimonial en décrivant pas à pas le modèle d'un « conjugalisme » organisant le passage des femmes de la tutelle des pères à celle des maris. C'est bien ce modèle matrimonial et conjugaliste, évidemment genré, qui réitère le schéma culturel qui, pour reprendre les termes de l'anthropologie féministe, place les femmes du côté de la nature et les hommes du côté de la culture. En ce sens, tout le volontarisme du modèle civiliste procède de l'idée de la volonté masculine et de la capacité du mari de devenir père par le mariage, en deçà et au-delà de son rôle de géniteur. C'est ce même modèle qui a longtemps présidé aux destinées inégales des enfants légitimes – issus du mariage – et des enfants

naturels aux droits minorés. De la même façon que le mariage produisait au fond la paternité des maris, le modèle de la PMA français fait des pères stériles des reproducteurs symboliques, élimine la trace des acteurs tiers – pensés comme des concurrents du mari – et fait en dernière instance – là on suivra moins Irène Théry – des enfants du don les nouveaux « bâtards » d'une société ayant aboli la distinction entre les enfants légitimes et les enfants naturels. Pour l'auteure, le dispositif de la PMA trouve ses sources dans ce conjugalisme naturalisé qui fait du couple l'élément central de toute parenté et ce de façon exclusive. Plaider pour la transformation de ce modèle en accordant une place à l'identité des donneurs – et on retrouve ici l'élément central de la justification d'Irène Théry – ne revient donc pas tant à chercher à biologiser la filiation qu'à prendre en compte la dématrimonialisation de la société et les formes nouvelles de la parenté⁵.

C'est donc en s'adossant à un sérieux travail sociologique et anthropologique qu'Irène Théry formule ses propositions de modification du dispositif français de PMA, considérant que les réformes ne sont pas seulement nécessaires pour répondre au trouble des enfants du don, mais qu'elles s'inscrivent plus largement dans la cohérence des transformations sociales actuelles et des évolutions de notre modèle de parenté. Irène Théry propose ainsi de passer du modèle du « comme si... » à un modèle de la « responsabilité » qui ménage une place aux donneurs. Plutôt qu'un modèle de substitution du parent au géniteur, étroitement tributaire de la scène originelle de l'homme caché, il devient nécessaire de penser un modèle de « pluriparentalité » dans lequel les parents « et » les donneurs (et non « ou » les donneurs) coexistent dans l'ordre parental des enfants.

Cette position amène évidemment un certain nombre de redéfinitions et de déplacements. En premier lieu, Irène Théry s'appuie sur plusieurs enquêtes pour démontrer que la demande de connaissance des origines des enfants du don ne correspond nullement à une version biologisante de dévoilement des « vrais » parents. Elle souligne que ces enfants ne sont pas dans une situation de confusion qui les amènerait à s'interroger sur qui sont leurs parents, mais qu'ils ont simplement besoin de s'inscrire dans une histoire et de composer une « identité narrative » dans laquelle soient englobés à la fois leurs parents et ceux qui ont participé à leur procréation au titre de donneurs. La possibilité d'accéder à l'identité des donneurs de gamètes suppose, dans un deuxième déplacement, de modifier la place de ceux-ci dans le modèle de la PMA. Pour Irène Théry, un modèle de « responsabilité » bien ordonné supposerait ainsi la reconnaissance sociale du statut de donneur et des intentions attachées par ceux-ci à leur acte. Irène Théry considère en effet que le don de gamètes n'est pas un don comme les autres et qu'il est particularisé par une intention spécifique à laquelle l'ordre social actuel ne laisse aucune place. Cette considération l'amène à préférer le terme de « donneurs d'engendrement » à celui de « donneur de gamètes » et à redéfinir l'engendrement « comme une unique action complexe à plusieurs partenaires, action que l'on peut distinguer en diverses parties et qui s'étend en l'occurrence de la sollicitation d'un

⁵ Cf. l'influent ouvrage d'Irène Théry [1993].

don auprès d'un tiers jusqu'à la naissance de l'enfant que l'on a inscrit dès le départ dans la filiation » (p. 128). Autrement dit, et en rupture avec le modèle du « ni vu ni connu », on ne saurait confondre la procréation et l'engendrement. Les donneurs, en offrant leur capacité procréative, permettent un engendrement mais dont ils ne sont pas les auteurs. Seuls les parents sont des engendeurs, ce qui permet également d'opérer une distinction entre la filiation (qui lie les parents et les enfants) et l'identité personnelle, distincte de cette filiation et d'autant plus à même d'intégrer les donneurs dans une histoire singulière. Pour Irène Théry, ici sociologue du droit, on pourrait ainsi envisager une notion de filiation unique dans le droit français, mais qui soit établie sur trois modes distincts et reconnus : l'engendrement procréatif où les parents procréent et engendrent, l'adoption telle qu'on la connaît, et l'engendrement avec tiers donneur. Il s'agit donc de distinguer plusieurs façons d'engendrer des enfants, de maintenir la place des parents par la filiation, et d'englober l'ensemble des acteurs de ce processus complexe dans un dispositif qui assure d'autant mieux la place de chacun-e qu'il reconnaît leur rôle et n'entretient aucune complicité avec la structure du secret.

Ce cadre de « responsabilité », qui stabilise et institutionnalise une scène de coopération sociale dans un monde de ressources procréatives inégalement distribuées, procède au fond de la logique même d'une société qui n'est plus organisée institutionnellement et symboliquement autour d'un conjugalisme obligatoire et sexiste. Il s'agit en ce sens d'un modèle normatif qui tire sa force de sa cohérence plutôt que de sa justice, répondant à une logique de transformation anthropologique davantage qu'à une logique de droits et d'intérêts en concurrence. C'est pourquoi l'auteure considère qu'il faut comprendre la PMA pour ce qu'elle est vraiment : un nouveau moyen d'engendrer des enfants et non un modèle thérapeutique mis en place pour soigner l'infécondité. Ce sont bien entendu les demandes des couples de même sexe et des femmes célibataires qui font le mieux voler en éclat cette fausse conscience thérapeutique, et Irène Théry, cohérente avec sa logique, se prononce pour leur intégration pleine et entière dans ce nouveau modèle d'engendrement⁶.

Des humains comme les autres... représente un sérieux pavé dans la mare de la bioéthique contemporaine. En plaidant contre l'anonymat des donneurs, Irène Théry s'inscrit en adversaire de la pensée bioéthique française dogmatisée autour de principes fondateurs dont tout découle et qui sont justifiés comme les garants de l'éthique même de la technologie procréative contemporaine. Les différentes critiques avancées contre cette méta-théologie française me semblent particulièrement bien fondées et permettent de dénoncer un système de production normative de très courte vue devenu (et ayant toujours été) extraordinairement conservateur. Il reste en effet frappant de constater à quel point les arènes de réflexions bioéthique, continuellement imbibées de la pire psychanalyse⁷, sont devenues le lieu, non seulement des théologies de l'humain les plus spéculatives, mais également le cœur de la reproduction de la loi du genre⁸. La critique de la bioéthique portée par *Des humains comme les autres...* réjouira ainsi de

⁶ Sur ce point, voir le chapitre 7 consacré aux familles homoparentales.

⁷ Bien qu'on puisse considérer qu'Irène Théry enfonce des portes ouvertes en nous livrant en pâture d'abondantes citations du psychanalyste Jean-Pierre Winter, on ne peut s'empêcher d'avoir le souffle coupé par ces discours sur l'homosexualité dont on pensait que la niche écologique de prédilection restait l'Assemblée nationale.

⁸ Voir à ce sujet Elsa Dorlin et Eric Fassin [2010].

nombreux lecteur-e-s, tout en ne fermant pas le débat sur certains des principaux objets de l'ouvrage.

Une grande part de la démonstration d'Irène Théry est construite autour de l'idée que la levée de l'anonymat des donneurs n'est pas assimilable à un mouvement de revendication biologisant qui se mènerait au nom de la seule vraie parenté, celle du sang. Il ne s'agit pas d'une posture et Irène Théry n'a aucune difficulté à montrer, non seulement que les enfants du don ne sont pas des obsédés de la parenté génétique, mais que le plaidoyer en faveur d'une pluriparentalité ordonnée pourrait n'entraîner effectivement aucune confusion entre géniteurs et parents. Si l'on entre dans son ouvrage en cherchant la thèse de la biologisation à l'appui du discours contre l'anonymat, on en sortira sûrement déçu et sans la moindre force de frappe. Pour autant, la question de la biologisation de la pensée sociale ou de la pensée d'État en regard de la question de l'anonymat des donneurs n'est pas entièrement écartée. Si, dans son chapitre V, Irène Théry soutient avec originalité que ce qu'on assimile trop rapidement à une pensée de la biologie s'enracine surtout dans une pensée matrimoniale, on peut également considérer qu'il existe quand même un risque de biologisation qui plane au-dessus des arrangements bioéthiques. De façon intéressante, l'auteure cite fréquemment un ouvrage d'anthropologie paru en 2009 auquel elle a contribué⁹, et dans lequel, de façon explicite, de nombreuses contributions insistent justement sur la façon dont les questions de phénotype et de génotype sont devenues les lignes régulatrices de la pensée et des pratiques de la biomédecine contemporaine¹⁰. Certes, ces auteurs ne déclarent pas que la recherche des origines serait en soi une adhésion à la logique biologique la plus pure, exclusive de toutes les autres. Mais certains affirment sans équivoque qu'une tendance internationale à la biologisation de la parenté existe dans les nouvelles technologies de la reproduction (NTR), que c'est dans ce contexte même que prend place la recherche des origines, et qu'il est prudent de confronter cette dernière à cette configuration internationale dont elle semble difficilement dissociable. On pourrait ici enrichir le travail d'Irène Théry sur les évolutions de la parenté en montrant que le recours aux représentations biologiques n'est certes pas définitionnel des usages contemporains de celles et ceux qui ont recours aux NTR, mais qu'il fait cependant partie de leurs stratégies. On pense en particulier à la façon dont des parents font « leurs » des enfants en mobilisant le registre international de la substantialisation de la parenté dans leurs pratiques d'emparentement (*kinning*).

On peut également s'interroger sur la façon dont Irène Théry plaide pour une reconnaissance accrue des « donneurs d'engendrement » dans nos dispositifs sociaux. À la lire, il semblerait qu'il existe un besoin de reconnaissance sociale profond de la part des donneurs, là où l'on dispose de très peu de données empiriques les concernant. L'idée même, propre à la sociologie d'Irène Théry, que l'acte du don soit lié à une « signification » fondamentale, que la société aurait pour devoir d'institutionnaliser, peut être discutée plus avant. On peut en effet supposer qu'il existe de nombreuses significations au don de

⁹ Cf. Enric Porqueres i Gené [2009].

¹⁰ Voir en particulier les articles de Marit Melhuus [2009], Peter Wades [2009], Corinne Fortier [2009] et Jeanette Edwards [2009].

gamètes et qu'il n'est pas certain qu'une conception surplombante authentique les guide toutes. La force du modèle d'Irène Théry tient sans doute au fait que le modèle de pluriparentalité qu'elle propose transformerait certainement les représentations du don chez les donneurs puisque dans un dispositif institutionnel qui rendrait ces donneurs connus, une sélection s'opérerait nécessairement. Ce modèle de la « responsabilité » est en ce sens bien plus auto-réalisateur qu'il ne tire les conséquences de pratiques sociales dont les significations seraient nécessairement univoques. C'est tout l'objet de l'article de Joan Bestard et Gemma Orobitg sur « Les paradoxes du don d'ovocytes » que de montrer par exemple qu'il existe des systèmes alternatifs au « don pur » dans lesquels la rémunération joue un rôle important, celui de « casser » la logique du don, de créer de la séparation entre les donneurs et les receveurs, cette séparation étant souhaitée par ceux qui donnent autant que par ceux qui reçoivent : « Tout aussi proche de la marchandise que du don libre, le don d'ovocytes, objet aliénable et sujet inaliénable, est un élément hybride qui peut colporter différents motifs, intérêts et intentions [...] Pour les donneuses, ces relations (de filiation) ne se créent pas car elles ne sont pas désirées ; pour les receveuses, en revanche, le désir d'avoir des enfants se transforme en la principale substance de la parenté. De la sorte, le langage moral et émotionnel du désir d'aider une autre femme devient indissociable du langage économique » [Bestard et Orobitg, 2009]. Cette analyse, incorporant dans son contexte empirique la question de la rémunération des dons – question dont ne traite pas Irène Théry – a le mérite de déplacer le regard vers des donneurs qui ne répondent pas à la même logique de reconnaissance sociale évoquée par l'auteure et dont les pratiques fragilisent l'hypothèse d'un « vrai » sens du don.

Cette remarque en entraîne une dernière qui porte au fond sur la méthode sociologique suivie par l'auteure. Pour Irène Théry, se revendiquant de la sociologie maussienne, il existe un sens profond, une logique constitutive du don dans la société telle qu'elle se trouve au regard des récentes évolutions de la parenté. Tout son ouvrage semble inspiré par l'idée que l'ordre institutionnel défaillant de la PMA aujourd'hui n'a pas su « saisir » les changements des dernières années et que pointer ces changements et proposer l'ordre institutionnel qui leur serait adéquat forment les objectifs de son ouvrage. Ce parti pris a pour lui de fixer une ligne très cohérente aux propositions normatives de l'auteure, mais aussi d'inviter concomitamment à une réflexion critique sur ce lien entre le droit et la sociologie, ou le rôle de la sociologie lui-même. Le style de l'ouvrage reflète en permanence un sens latent de l'institution que le droit échoue à saisir, lors même qu'on peut penser une pluralité des logiques sociales et en particulier une pluralité des logiques du don. Irène Théry décrit en effet une scène de coopération sociale irénique dans laquelle donneurs, receveurs, enfants et actes sociaux forment un tout profondément cohérent qui devrait former le fil rouge de la normativité des collaborations procréatives. « Le propre de la parenté » (p. 168), « le propre de l'action humaine » (p. 176), ou « ... la dimension du sens et

de la valeur ne se surajoute pas de l'extérieur à des actes qui seraient en eux-mêmes purement physiques, elle est *partie intégrante de ces actes* et contribue à les organiser » (p. 126) sont autant d'expression qui révèlent à mon avis une conception immanentiste qui a à voir avec les règles de la parenté plutôt qu'avec la parenté pratique que leur opposait Bourdieu pour désigner, non pas une représentation de la réalité idéalisée, mais un travail en train de se faire¹¹. En choisissant d'inscrire la PMA telle qu'elle devrait être dans l'ordre symbolique de la parenté contemporaine, Irène Théry gomme les logiques conflictuelles d'une scène parentale aujourd'hui militante dans laquelle la parenté ne cesse de se faire et de se défaire. Si ce choix est parfaitement soutenable, il accorde néanmoins très peu de place à la façon dont les acteurs sociaux construisent des stratégies qui sont pourtant au cœur de la façon dont la parenté euro-américaine a changé dans les dernières décennies. On ne saurait mieux dire à quel point *Des humains comme les autres...* contribue ainsi à la poursuite du débat, non seulement concernant la PMA française aujourd'hui, mais la façon de faire de la sociologie et d'y puiser un certain nombre d'arguments politiques.

Alexandre Jaumait
Université de Poitiers

Références bibliographiques

- BOURDIEU Pierre, 1980, *Le sens pratique*, Paris, Minuit.
- DORLIN Elsa et FASSIN Eric (dir.), 2010, *Reproduire le genre*, Bibliothèque Centre Pompidou, Actes des colloques organisés par la Bpi les 19-20 janvier et 9-10 novembre 2007.
- EDWARDS Jeanette, 2009, « La vie sociale du sang et des gènes » in PORQUERES I GENE Enric (dir.), *Défis contemporains de la parenté*, Paris, EHESS, p. 303-326.
- FORTIER Corinne, 2009, « Quand la ressemblance fait la parenté » in PORQUERES I GENE Enric (dir.), *Défis contemporains de la parenté*, Paris, EHESS, pp. 251-276.
- IACUB Marcela, 2002, « Un crime parfait, l'assistance médicale à la procréation » in *Le crime était presque sexuel et autres essais de casuistique juridique*, Paris, EPEL et Flammarion.
- Joan BESTARD et Gemma OROBITG, 2009, « Le paradoxe du don anonyme. Signification des dons d'ovules dans les procréations médicalement assistées » in PORQUERES I GENE Enric (dir.), *Défis contemporains de la parenté*, Paris, EHESS, pp. ??-?? (pagination de l'article)
- MELHUUS Marit, 2009, « L'inviolabilité de la maternité. Pourquoi le don d'ovocytes n'est-il pas autorisé en Norvège ? » in PORQUERES I GENE Enric (dir.), *Défis contemporains de la parenté*, Paris, EHESS, pp. 35-58.
- PORQUERES I GENE Enric (dir.), 2009, *Défis contemporains de la parenté*, Paris, EHESS.
- SCHNEIDER David, 1984, *A Critique of the Study of Kinship*, Ann Arbor, University of Michigan Press.
- THERY Irène, 1993, *Le démariage. Justice et vie privée*, Paris, Odile Jacob.
- VERJUS Anne, 2010, *Le bon mari. Une histoire politique des hommes et des femmes à l'époque révolutionnaire*, Paris, Fayard.
- WADE Peter, 2009, « Race, identité et parenté » in PORQUERES I GENE Enric (dir.), *Défis contemporains de la parenté*, Paris, EHESS, pp. 171-195.
- DELAISI DE PARSEVAL Geneviève et DEPADT-SEBAG Valérie (dir.), 2010, *Accès à la parenté : assistance médicale à la procréation et adoption. Pour une révision progressiste de la loi bioéthique*, Paris, Fondation Terra Nova.
- MEHL Dominique, 2011, *Les lois de l'enfantement. Procréation et politique en France (1982-2011)*, Paris, Presses de Sciences Po.